



Vincent Pilon, chargé de mission à Eden 62, Jean-Philippe Joubert, procureur, et Sophie Gron, garde dans la réserve.

| LES VISAGES DE L'ACTUALITÉ |

Faire respecter l'environnement dans la réserve naturelle de la baie de Canche n'est plus seulement l'affaire des écologistes. Le parquet de Boulogne a mis en place une politique pénale pour mieux protéger la zone. Explications.

PAR ÉLISE CHIARI

1. Constat : la prévention ne suffit plus « À force de ne faire que de la prévention, les gens ne respectent plus les règles environnementales », constate Jean-Philippe Joubert, procureur de la République à Boulogne. Avec le syndicat mixte Eden 62, qui gère la réserve naturelle de la baie de Canche, le parquet a mis en place une politique pénale. L'objectif ? Passer, quand cela est nécessaire, de la prévention à la répression. Rappels à la loi, amendes, poursuites judiciaires... « Nous avons voulu aller plus loin que les démarches de sensibilisation », explique Vincent Pilon, chargé de mission à Eden 62. « L'environnement est aussi une préoccupation forte du parquet », ajoute le procureur.

2. Des infractions préjudiciables : La réglementation concernant les réserves naturelles est très pointue. Du coup, les usagers de la baie de Canche, promeneurs occasionnels comme habitués, n'ont pas toujours conscience des conséquences de leurs comportements sur l'environnement. « Par exemple, certains ramassent du bois mort, qui a une grande utilité pour reconstituer le sol et nourrir la faune, indique Nicolas François, employé d'Eden 62 et garde dans la réserve.

Sans le bois mort, à terme, les arbres ne repousseront pas. » Utiliser son vélo, se promener avec son chien, circuler en dehors des sentiers balisés... autant d'actions qui peuvent paraître anodines, mais qui contribuent à détériorer la réserve naturelle et seront désormais passibles de poursuites (lire ci-dessous). « À cause des passages hors des sentiers balisés, les oiseaux sont dérangés et modifient leurs flux migratoires. Et à force d'être piétinée, la flore, qui est rare dans cette zone, se détériore », constate David Lavogiez, également employé d'Eden 62 et garde dans la réserve...

3. Quels sont les moyens mis en œuvre ?

Actuellement, quatre employés d'Eden 62 sont chargés de surveiller la réserve naturelle de la baie de Canche, qui s'étend sur les communes de Camiers, Lefaux et Étaples. « Deux d'entre eux sont déjà commissionnés et assermentés, et les deux autres sont en

« passe de l'être », précise Vincent Pilon. Cette casquette supplémentaire leur donne le statut de police environnementale, ce qui leur permet de verbaliser ceux qui enfreignent la réglementation.

4. Pas de croisade anti chasseurs : Malgré cette politique pénale, la prévention restera l'action privilégiée des employés d'Eden 62. « Nous ne sommes pas là pour verbaliser et poursuivre les gens à tout prix, prévient Jean-Philippe Joubert. Nous ferons essentiellement des rappels verbaux. C'est seulement si les gens ne les respectent pas que nous poursuivrons. » Le procureur ne veut pas non plus stigmatiser certains usagers. « Il ne s'agit pas d'engager une guerre cynégétique avec les chasseurs. Simplement, il existe des zones de chasse à respecter, et des zones interdites.

Notre objectif est vraiment de faire respecter de tous, touristes comme chasseurs, les règles environnementales. »